



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le TRENTE SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 20/09/2024

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 19 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN Adjoint
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – J. DUBOIS - S. LAINE - E. MENUT - R. MARTEL TRIGANCE - C. MENARD – N. PIGAGLIO
- J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - Conseillers Municipaux

Absents excusés : N. DEDULLE LELUIN (Pouvoir à S. ALLEG), A. CARRU MARTEL (Pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA)

Absents non excusés : M. MARTEAU, J.L. GIRAUD

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES – COMPLEMENT – CONCERTATION PUBLIQUE

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,
VU la délibération n°2023-12-18/003 en date du 18 décembre 2023 portant définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,
VU la délibération n°2024-02-26/004 en date du 26 février 2024 fixant le bilan de concertation sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,
VU le courrier de monsieur le préfet du Var en date du 2 septembre 2024 invitant les communes du département à identifier des zones d'accélération complémentaires, notamment en diversifiant les EnR (zonages en vue du développement de la méthanisation, la thalassohermie ou le petit éolien)

Monsieur le Maire précise que les communes doivent définir ou pas des zones d'accélération supplémentaires pour l'implantation et l'installation terrestres de production d'énergies renouvelables, il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie.

Il est donc proposé de compléter les zones déjà actées précédemment en intégrant :

- Les lotissements suivants : Le green Club, Erilia 1 et 2, Les jardins de Provence, le Chevalier, Lagramuso et les Rigaou, le Parc des Masters, le lotissement du Coulet et Guiandonne, Nexity-RD19
- L'extension du parking du Boudoura
- Résidence de vacances « Les Bastides de Fayence »
- Quartier les Terrassonnes
- Quartier du Riou Blanc
- Les parcelles F870 et F872
- Les toits des bâtiments du Vol à Voile

CONSIDERANT que la population doit être informée et consultée selon les modalités suivantes :

- Ouverture de la concertation publique : lundi 14 octobre 2024.
- Fin de la concertation publique : jeudi 31 octobre
- Réunion publique : lundi 28 octobre 2024 à 17h30, à la salle du conseil municipal.

*information sur le site de la mairie : www.mairie-tourrettes-83.fr avec mise en ligne des documents (cartographie, note de synthèse ...etc), documents disponibles à la mairie.

*mise à disposition d'un registre ou d'un cahier de concertation en mairie : les observations pourront être adressées à Monsieur le Maire par courrier à la mairie de Tourrettes, ou par courriel : mairie@mairie-tourrettes-83.fr ou être consignées dans le registre ou le cahier à la disposition du public, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie.

* un article dans le Var-Matin afin d'informer la population de la tenue de la réunion publique, sur le Facebook le site internet de la mairie.

CONSIDERANT que pour rappel Madame Sylvie ALLEG, 2^{ème} adjointe en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est référente du dossier.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 083-218301380-20240930-20240930005-DE



CONSIDERANT qu'à l'issue de ladite phase de concertation, le conseil municipal sera sollicité afin de :

- Définir les nouvelles zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune (cartographie et description)
- Valider la transmission de la cartographie de ces zones sous format compatible avec un système d'information géographique à M. le Sous-Préfet, référent préfectoral unique à l'instruction des projets d'énergies renouvelables nécessaires à la transition énergétique du département du Var.

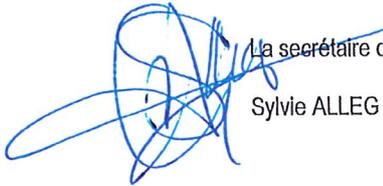
Le courrier du 2 septembre 2024 évoque une date limite de transmission des éléments, fin novembre 2024.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- D'APPROUVER le complément des zones déjà définies par délibération en date du 26 février 2024 n° 2024-02-26/004, en rajoutant les lotissements et zones cités, cf carte jointe.
- D'APPROUVER le lancement de la concertation publique et des modalités listées.
- DE DONNER tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.


La secrétaire de séance
Sylvie ALLEG



Le Maire,
Camille BOUGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



audat.var
AGENCE D'URBANISME
DE LAIRE TOULONNAISE ET DU VAR

Zones d'accélération EnR ZA_EnR

Rechercher



Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 083-218301380-20240930-20240930005-DE



NOUVELLES ZONES D'ENERGIES RENOUVELABLES

DELIBERATION DU 30/09/2024

LOTISSEMENTS :

- **1** - LES JARDINS DE PROVENCE
- **2** - LE SERRE CHEVALIER
- **3** - NEXITY
- **4** - ERILIA 1 ET 2
- **5** - LAGRAMUSSO
- **6** - LES RIGAOUS
- **7** - LE PARC DES MASTERS
- **8** - LE GREEN CLUB
- **9** - LE COULET
- **10** - GUIANDONNE

RESIDENCE DE VACANCES :

- **11** - LES BASTIDES DE FAYENCE

QUARTIERS :

- **12** - LES TERRASSONNES
- **13** - LE RIOU BLANC

VOLA VOILE :

- **14** - TOITS DES BATIMENTS

PARCELLES EN ZONE UF (ZONE ARTISANALE) :

- **15** - F870
- **16** - F872

PARKINGS :

- **17** - EXTENSION PARKING DU BOUDOURA

M. le Maire
Sylvie
LOR



PRÉFET
DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Mairie de TOURRETTES

- 2 SEP. 2024

COURRIER ARRIVÉE

Direction départementale
des territoires et de la mer du Var

Service Planifications et Prospective
Pôle système d'informations géographique accélération vers l'écologie
ddtm-zones-enr@var.gouv.fr

Toulon, le

Le Référent Préfectoral Unique (RPU)

à

Destinataires in fine

Objet : Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) / 2ème vague

Comme vous le savez, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables place les communes au cœur de la planification du déploiement des énergies renouvelables terrestres. Son article 15 crée la notion de zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables, que les communes doivent définir puis valider par délibération du conseil municipal.

Vous avez identifié et m'avez transmis des zones d'accélération pour des filières d'énergies renouvelables et je vous en remercie. Vous contribuez ainsi à leur essor dans notre département et plus largement à l'autonomie énergétique de la France.

J'ai fait remonter au Comité Régional de l'Énergie (CRE) la compilation départementale des zones d'accélération afin qu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs fixés au niveau régional.

En réponse, le Comité Régional de l'Énergie (CRE) m'informe que le potentiel associé à ces zones n'est pas suffisant au vu des objectifs fixés à l'échelle régionale. C'est pourquoi j'invite l'ensemble des communes du département à identifier des zones d'accélération complémentaires, notamment en diversifiant les EnR sur leur territoire (zonages en vue du développement de la méthanisation, la thalassothermie ou le petit éolien) et en continuant à explorer les zones anthropisées publiques et privées pour y développer du photovoltaïque ou du sanitaire solaire. Ces nouvelles zones viendront compléter celles déjà identifiées et permettront d'établir, fin novembre 2024, un nouveau potentiel à l'échelle régionale en vue d'un nouvel avis du CRE pour la fin de l'année.

Adresse postale : Préfecture – DDTM – SPP – CS 31 209 – 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-zones-enr@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr

Ces zones d'accélération complémentaires devront, comme les zones initiales, faire l'objet d'une concertation avec le public, format à votre discrétion, ainsi que d'une sollicitation des gestionnaires d'aires protégées et Parcs Naturels Régionaux, si nécessaire, et être entérinées par délibération du conseil municipal.

Enfin, les zones d'accélération des énergies renouvelables devant toutes être inscrites sur le portail national (<http://planification.climat-energie.gouv.fr/>), je vous invite à créer votre compte communal, si cela n'a pas déjà été fait, et à vous rapprocher de votre EPCI ou de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var (ddtm-zones-enr@var.gouv.fr) pour toute question complémentaire.

Vous remerciant pour le travail déjà accompli et sachant pouvoir compter sur votre mobilisation pour participer à l'autonomie énergétique de nos territoires et à la décarbonation de notre énergie, électrique et thermique.

Je vous prie, Madame, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le sous-préfet de Brignoles



Charbel ABOUD



Tourrettes 83440

CONCERTATION PUBLIQUE

DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - COMPLÉMENT

Par délibération n° 2024-09-30/005, en date du 30 septembre 2024, la commune de Tourrettes a proposé de nouvelles zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables à la demande des services préfectoraux

Une concertation publique est ouverte du lundi 14 octobre au jeudi 31 octobre 2024. Les administrés sont invités à soumettre leurs observations soit en adressant un courrier à l'attention de monsieur Le Maire à la mairie de Tourrettes, soit par courriel : mairie@mairie-tourrettes-83.fr ou sur le registre mis à disposition du public, à l'accueil, les jours et heures d'ouverture de la mairie.

Une réunion publique aura lieu **lundi 28 octobre 2024 à 17h30**, salle du conseil municipal.

Les documents sont consultables en mairie et sur le site de la commune.

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,083 € HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée ou deuxième clause de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et révisé par le décret du 28 décembre 2012.

Passer votre annonce et payer par
04.93.18.70.00
(0,15 € TTC la minute)

Sûte aux différentes réformes apportées notamment par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ainsi que par l'arrêté du 22 décembre 2021 paru au JO du 29 décembre 2021, de nouvelles obligations d'affichage ont été adoptées pour les annonces immobilières. Si vous décidez de ne pas faire apparaître les mentions susvisées, vous vous exposez à une sanction prévue à l'article L26-33 du Code de la Construction et de l'Habitat. De manière générale, Groupe Nice-Matin ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-respect des nouvelles obligations susvisées.

AUDI
AUDI SQ5 quattro 313 CV, 2013, 128.000kms, avec 4 pneus hiver, toit panoramique, 28.500 euros.
Particulier, tél. 06.09.50.27.43.

Bonnes Affaires

AMUELEMENT

MEUBLES DIVERS

ACHÈTE tous styles de meubles : armoire, vitrine, table, chaise, buffet, coffre, banc, commode, secrétaire, bahut, table de chevet, lit, canapé, console, dressing, salle à manger, chambre à coucher. PARTICULIER. Tél : 06.69.00.28.43

ACHÈTE cher tout meubles, buffet, enfilades, armoire, commode, chaise, banc, tapis, tables de chevet, coffres, vitrine, lit, canapés, salle à manger, fauteuil... PARTICULIER. Tél : 06.98.37.60.76

ACHÈTE meubles, bibelots, vaisselle, tableau, pendule, miroir, étain, bijou fantaisie, lustre, ménagère, bronze, salon de jardin, pâte de verre, vase ancien. PARTICULIER. Tél : 06.75.08.06.46

URGENT recherche et achète tous meubles lorrain: armoire lorraine, chaise lorraine, vaisselle et assiettes ainsi que toutes pâtes de verres (Galilé, Daum, Lalique). PARTICULIER. Tél : 06.14.87.55.83

ACHÈTE BON PRIX pour meubler une grande maison bourgeoise tous meubles anciens, tableaux, pendules, lustres, piano, table, table de ferme, chambre, armoire à glace etc. PARTICULIER. Tél : 06.03.34.99.91

RECHERCHE toutes chambres à coucher soit armoire, lit, chevet, commode, tapis ainsi que tous miroirs et tableaux pour meubler mes chambres dans ma villa à Mandelieu. PARTICULIER. Tél : 06.14.87.55.83

RECHERCHE toutes chambres à coucher soit armoire, lit, chevet, commode, tapis ainsi que tous miroirs et tableaux pour meubler mes chambres dans ma villa à Mandelieu. PARTICULIER. Tél : 06.14.87.55.83

ACHÈTE COMPTANT mobilier ancien et décoration : vintage, luminaire, miroir, objet de vitrine, décoration de jardin ou d'intérieur etc. PARTICULIER. 07.56.84.49.94 E-mail jfs45@live.fr

BIJOUX
ACHÈTE cher tout bijoux or, montre bracelet, montre gousset, bijoux fantaisie, bijoux paotille, broche, camée, bague argent, chaîne, gourmette, lunette, boucle d'oreille, perle etc... PARTICULIER. Tél : 06.98.37.60.76

ACHÈTE COMPTANT : tous bijoux divers en or, platine, argent, plaqué or ou fantaisie en bon état, abimés ou même cassés. PARTICULIER. Tél : 07.56.84.49.94 E-mail jfs45@live.fr

ACHÈTE COMPTANT : tous bijoux divers en or, platine, argent, plaqué or ou fantaisie en bon état, abimés ou même cassés. PARTICULIER. Tél : 07.56.84.49.94 E-mail jfs45@live.fr

ACHÈTE tout type de montre poignée, gousset en bon ou mauvais état, or, argent, acier. Bracelet cuir tout type de marque même cassée, en très mauvaise état. PARTICULIER. Tél : 06.75.08.06.46

ACHÈTE tout type de bijoux fantaisie (Hermès, Cartier, Chanel, Louis Vuitton etc). Foulard Hermès, Cartier, Chanel et tous objets référencés à ses marques. PARTICULIER. Tél : 06.75.08.06.46

ACHÈTE toutes les montres de grandes marques ou même sans marques : d'occasions, récentes ou très anciennes, mécaniques, automatiques, quartz, avec ou sans boîte. PARTICULIER. Tél : 06.14.87.55.83

ACHÈTE toutes montres : poignée ou gousset bon ou mauvais état (Lip, Saino, Omega, Rolex, Iwer, Breitling et tous autres marques), pendule, réveil, cartel, carillon, horloge, comtoises... PARTICULIER. Tél : 06.69.00.28.43

ACHÈTE tout bijoux : paotille, fantaisie (broche, chaîne, gourmette, collier, pendentif, bague, chevalière, bracelet, camé et tout autre), bijoux or, argent et plaqué or en bon ou mauvais état. PARTICULIER. Tél : 06.69.00.28.43

ACHÈTE à très bon prix bijoux or, argent, plaqué or et fantaisie : chaîne, collier, broche, bracelet, gourmette, bague, alliance, boucles d'oreilles etc. PARTICULIER. Tél : 07.56.84.25.84

ACHÈTE tout bijoux de marque ou de luxe : Cartier, Chanel, Hermès, Bulgari, Chopard, Fred, Chaumet, Mauboussin, Messika, Pomellato, Van Cleef. PARTICULIER. Tél : 06.30.33.52.28

ACHÈTE cher tout bijoux et pièces de monnaie : bijoux divers en or, platine ou argent pièces de monnaies en or, argent ou de collection or dentaire. PARTICULIER. Tél : 06.30.33.52.28

ACHÈTE toute monnaie ancienne pièces Argent or nickel etc. Billet de tous pays : timbre, carte postale. Je recherche tout type de billet et pièce. PARTICULIER. Tél : 06.75.08.06.46

DIVERS
ACHÈTE cher toutes quantités de pièces ou monnaies française ou étrangères, pièces à trou, aluminium, nickel, argent, or, 5F, 10F, 20F, 50F etc... PARTICULIER. Tél : 06.98.37.60.76 ... Colectonneur06@gmail.com

CEDE pour collectivité ou particulier boîte à pharmacie en métal, couleur blanche avec croix rouge sur chaque face, dimensions 31x16x21 cm, fermeture hermétique, grande contenance. Prix 300 euros. PARTICULIER. Tél : 06.13.09.82.02. Nice

ACHÈTE cher tous objet militaire français ou étranger, Tère et 2ème guerre mondiale Napoléon etc... Epée, casque, ceinture, médaille, insigne, sabres, armes, vêtement. PARTICULIER. Tél : 06.98.37.60.76

ACHÈTE à très bon prix tout objets militaires : arme ancienne, insigne, médaille, casque, uniforme, fanion, drapeau, décoration de guerre 14/18 - 39/45 etc... PARTICULIER. Tél : 07.56.84.25.84

AVIS ADMINISTRATIFS

CONCERTATION PUBLIQUE

Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables - complément

Par délibération n° 2024-09-30/005, en date du 30 septembre 2024, la commune de Tourrettes a proposé de nouvelles zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables à la demande des services préfectoraux. Une concertation publique est ouverte du lundi 14 octobre au jeudi 31 octobre 2024. Les administrés sont invités à soumettre leurs observations soit en adressant un courrier à l'attention de monsieur le Maire à la mairie de Tourrettes, soit par courriel : mairie@mairie-tourrettes-83.fr ou sur le registre mis à disposition du public. À l'écoute, les jours et heures d'ouverture de la mairie. Une réunion publique aura lieu le mardi 28 octobre 2024 à 17 h 30, salle du conseil municipal. Les documents sont consultables en mairie et sur le site de la commune.

AVIS D'ENQUÊTES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 4 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative aux demandes de concessions des plages du Débarquement, de Gijaro et d'Héracle, sur la commune de la Croix-Valmer.

Le plage du Débarquement est la section de plage de la baie de Cavalière-sur-Mer située sur le territoire de la commune de la Croix-Valmer. Le projet de concession s'étend de la limite communale avec Cavalière-sur-Mer, à l'Ouest, jusqu'à l'interruption de la zone sableuse à l'Est par le début d'une partie rocheuse abrupte. L'emprise totale de la concession est de 27 893 m².

Elle se décompose comme suit :
- une surface de plage, servant de référence lors du calcul du taux d'occupation, de 25 833 m² et d'un linéaire de 634 m ; une surface de 17 560 m² composée de talus, de végétaux, d'équipements... ;
- La plage de Gijaro s'étend des enrochements de protection implantés à l'Ouest, jusqu'à l'interruption de la zone sableuse et le début d'une zone rocheuse à l'Est. L'emprise totale de la concession est de 12 201 m².

Elle se décompose comme suit :
- une surface de plage, servant de référence lors du calcul du taux d'occupation, de 9 803 m² et d'un linéaire de 619 m ; une surface de 2 398 m² composée de talus, de végétaux, d'équipements... ;
- La plage d'Héracle s'étend du ruisseau de Valescure, à l'Ouest, jusqu'à l'interruption de la plage par les enrochements de protection à l'Est. L'emprise totale de la concession est de 10 351 m².

Elle se décompose comme suit :
- une surface de plage, servant de référence lors du calcul du taux d'occupation, de 9 216 m² et d'un linéaire de 610 m ; une surface de 1 135 m² composée de talus, de végétaux, rochers, d'équipements... ;
- Les concessions des plages du Débarquement, de Gijaro et d'Héracle entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 10 ans.

L'enquête se tiendra en mairie de la Croix-Valmer, siège de l'enquête, du 24 octobre au 26 novembre 2024, soit 34 jours, afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30. Les observations sont à adresser au registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de la Croix-Valmer - 102, rue Louis Marin, 83420 La Croix-Valmer, ou par voie dématérialisée à l'adresse mail : enquete-publique-5710@registre-dematerialise.fr

Madame Mireille GAIERO, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de la Croix-Valmer les jours suivants :
- Permanence Mairie de la Croix-Valmer :
- jeudi 24 octobre 2024 : 9 h 00 - 12 h 00
- lundi 4 novembre 2024 : 9 h 00 - 12 h 00
- mardi 12 novembre 2024 : 14 h 00 - 16 h 30
- vendredi 22 novembre 2024 : 9 h 00 - 12 h 00
- mardi 26 novembre 2024 : 14 h 00 - 16 h 30

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du porteur de projet ; la commune de la Croix-Valmer - 102, rue Louis Marin, 83420 La Croix-Valmer. La responsable de projet est Madame Clara FRAGATA, responsable du service juridique de la mairie de la Croix-Valmer - courriel : clara.fragata@lacroixvalmer.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de la Croix-Valmer, en préfecture du Var (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var, Service Mer et Littoral, Bureau du Littoral Est) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder les concessions des plages du Débarquement, de Gijaro et d'Héracle, sur la commune de la Croix-Valmer est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

COLLECTIVITÉS, SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCITOYENS



Publiez vos concertations, avis d'informations, enquêtes publiques, réunions, bien vacants... dans la page locale de votre commune.

nice-matin var-matin

Tel. 04 93 18 71 43 - legales@nicematin.fr

Immobilier Alpes-Maritimes

LOCATION DEMANDES APPARTEMENTS

NICE RETRAITE recherche à la location, appartement 3 pièces quartier Gambetta. Asses Urgent. PARTICULIER. Tél : 04 93 96 85 26

VENTE 3 PIÈCES

VALBONNE T3 traversant, 68m², Expo. sud sur forêt, sans vis-à-vis, terrasse 14m², 2 chambres, piscine, garage, cave, Asc., Rés. 2005, quartier recherché proche école et commerce. Classe énergie C, Classe climat C. Dépense énergie entre 810€ et 1.50€. Prix 405.000€. PARTICULIER. Tél : 06.63.93.83.13

VENTE 4 PIÈCES

PLACE GARIBOLDI, 110m² entièrement rénové, dernier étage ascenseur, 2 chambres en suite, volume et standing. 945.000€. Energie B, D15 A (05/04/2024), montant annuel dépenses énergétiques 550€ à 700€. PARTICULIER. Tél.06.50.48.10.10.

Immobilier Autres Départements

VENTE APPARTEMENTS

Résidence de 4 T3 de 130m² plus terrasse proche des commodités, Parkings et dépendance, gardien, sur un terrain de 1200m² situé sur le coiniche de Mahajanga-Madagascar. 570.000€. PARTICULIER. Tél.06.80.42.95.89.

Autos

OCCASIONS (achat)

TOUS SECTEURS

AUTO SURE 06 achète immédiatement tous véhicules, même sans contrôle technique ou en panne, de 200 € à 50.000 €. Achat 7j/7, service carte grise, enregistrement, cession, agréé préfecture... 37, Bd Saint Roch 06300 Nice. Déplacement à domicile pour estimation. Demander Felix au 06.65.18.05.41.

KENO Résultats des tirages du mardi 8 octobre 2024

Tirage du midi
2 4 5 10 12 13 22 24 27 29
34 35 37 43 44 48 56 57 59 61
MULTIPLIEUR X 2
JOKER 9 088 115

Tirage du soir
4 5 8 9 10 12 13 20 26 28
31 32 34 36 39 42 47 56 60 67
MULTIPLIEUR X 2
JOKER 3 171 933

SANARY-SUR-MER SOMMES REDISTRIBUÉES

PAR LES MACHINES À SOUS

DU 30/09 AU 06/10 2024 6.453.580 €

N° DE MACHINE	SOMME REDISTRIBUÉE	N° DE MACHINE	SOMME REDISTRIBUÉE
185	145 331,43 €	131	89 213,75 €
187	111 265,91 €	68	87 554,02 €
201	108 639,50 €	183	88 554,90 €
49	105 120,51 €	17	85 504,99 €
177	100 656,14 €	204	85 200,16 €
58	96 629,92 €	48	82 433,79 €
184	95 486,55 €	186	82 425,55 €
60	89 520,88 €	35	79 610,05 €

SOMME REDISTRIBUÉE EN SEPTEMBRE 2024 27 495 782 €

SOMME REDISTRIBUÉE DEPUIS LE 1^{er} NOV. 2023 299 123 016 €

1261 chemin Saint Roch - 83110 SANARY - casino-sanary-sur-mer.fr

EUROMILLIONS Résultats du tirage du mardi 8 octobre 2024

7 14 19 34 40

1 gagnant en France* à 1 000 000 €

WM 303 1045

Prochains tirages, vendredi 11 octobre 2024
29 000 000 € + 1 000 000 €

